

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

Le mouvement de la population en France pendant l'année 1889

Journal de la société statistique de Paris, tome 31 (1890), p. 339-346

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1890__31__339_0

© Société de statistique de Paris, 1890, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE PENDANT L'ANNÉE 1889 (1).

Les résultats généraux du mouvement de la population de la France pendant l'année 1889 sont, dans leur ensemble et principalement en ce qui concerne l'excédent des naissances sur les décès, un peu plus favorables que les résultats de 1888, constatés au rapport qui a été inséré au *Journal officiel* du 28 août 1889.

Il a été relevé pendant l'année dernière, d'après le dépouillement des registres de l'état civil, 272,934 mariages, 4,786 divorces, 880,579 naissances et 794,933 décès. En 1888, il avait été enregistré 276,848 mariages, 4,708 divorces, 882,639 naissances et 837,867 décès.

L'année 1889, comparée à la précédente, accuse donc une différence en moins de 3,914 mariages, 2,069 naissances et 42,934 décès.

Pour apprécier la valeur de ces diminutions, il importe de les rapprocher des diminutions similaires constatées entre les deux années précédentes, 1888 et 1887. A ce point de vue, deux faits importants doivent être notés : le premier, c'est qu'alors que l'année 1888 perdait 16,794 naissances sur 1887, l'année 1889 ne perd plus que 2,060 naissances sur 1888 ; le second, c'est que la diminution des décès de

(1) Extrait du *Journal officiel* du 14 octobre 1890.

1888, qui n'était que de 4,930, a été de 42,934 en 1889. Par suite, l'excédent des naissances sur les décès est passé du chiffre de 44,772 en 1888, à 85,646 en 1889, présentant ainsi, d'une année sur l'autre, une plus-value de population de 40,874 unités.

Il faut remonter à l'année 1885 pour trouver un excédent de naissances (87,661) sur les décès aussi favorable qu'en 1889. Le résultat de 1889 serait donc satisfaisant s'il n'était pas uniquement dû à une très forte diminution du chiffre des décès.

Après ces considérations générales, voici les observations auxquelles donne lieu le mouvement des mariages, des divorces, des naissances et des décès :

Mariages. — Il a été célébré en France, pendant l'année dernière, 272,934 mariages, soit 3,914 de moins qu'en 1888. La proportion des mariages est actuellement de 7.1 pour 1,000 habitants. Jamais, si ce n'est en 1870, le taux des mariages n'était descendu aussi bas. La diminution des mariages est générale en France, et elle affecte aussi bien les régions dans lesquelles ils sont ordinairement le plus fréquents, Bretagne, centre de la France, Limousin, Périgord et Gascogne (de 8 à 9 mariages pour 1,000 habitants), que celles qui en comptent le moins, telles que les deux départements de la Savoie, les départements alpins et pyrénéens (de 5 à 6 mariages pour 1,000 habitants).

Néanmoins, l'âge moyen des mariages reste très sensiblement le même: de 29 à 30 ans pour les hommes et de 24 à 25 ans pour les femmes. Cet âge moyen, qui varie peu d'un département à l'autre, est cependant plus faible dans le centre de la France et dans le milieu du bassin de la Garonne (21 à 22 ans pour les filles, 26 à 27 ans pour les garçons) et plus élevé en Bretagne, dans les Alpes, dans les Pyrénées et en Corse (25 à 26 ans pour les filles et 30 à 31 ans pour les garçons).

D'une manière générale, les départements dans lesquels il y a le moins de mariages, ou dans lesquels ils sont plus tardifs, sont les mêmes que ceux qui présentent la plus forte natalité. C'est dans ces mêmes départements que l'on constate le moins de divorces.

Divorces. — Il a été relevé sur les registres de l'état civil 4,786 divorces pendant l'année 1889, soit 78 de plus que l'année précédente. Les divorces se maintiennent donc à un taux élevé, surtout depuis que la loi du 18 avril 1886 en a simplifié la procédure. Depuis le rétablissement du divorce en France (loi du 27 juillet 1884), 21,906 divorces ont été inscrits sur les registres de l'état civil.

Ils se répartissent par année de la manière suivante :

1884 (1) . .	4,657 divorces, soit 6.6 pour 10,000 ménages.
1885 . .	4,277 — 5.7 —
1886 . .	2,950 — 4.0 —
1887 . .	3,636 — 5.0 —
1888 . .	4,708 — 6.1 —
1889 . .	4,786 — 6.1 —

La durée moyenne des mariages dissous par le divorce, après avoir été de 16 ans, est tombée actuellement à 12 ans.

(1) Quatre derniers mois de 1884 seulement, époque à laquelle la loi du divorce a été mise en vigueur.

Comme toujours, c'est dans les départements du bassin de la Seine, mais surtout à Paris et dans l'Aube, puis à Marseille, Lyon et Bordeaux, que les divorces sont les plus nombreux ; c'est en Bretagne et dans les départements du massif central que l'on en compte le moins. Comme toujours également, c'est parmi les personnes exerçant les professions libérales, parmi les commerçants et les rentiers, que le divorce est le plus fréquent, tandis qu'il est fort rare chez les agriculteurs.

Naissances. — Le nombre des naissances, déjà fort bas l'année dernière, a encore fléchi en 1889 : il a été enregistré 880,579 naissances pour l'ensemble de la France, soit 2,060 naissances de moins qu'en 1888. La proportion des naissances se maintient à très peu près au taux moyen de 3 par mariage. Cette moyenne s'élève à 4 naissances par mariage dans le Finistère, dans la Lozère, dans les Hautes-Alpes et en Corse ; elle s'abaisse au contraire à 2.11 dans le Gers, à 2.28 dans la Seine, à 2.35 dans Lot-et-Garonne, à 2.40 dans la Gironde, l'Eure, le Calvados et l'Orne. Les départements gascons accusent aujourd'hui une natalité plus faible encore que celle des départements normands.

La population diminue d'autant plus dans le midi de la France, et surtout dans les départements gascons, qu'on y compte fort peu de naissances illégitimes. Dans le nord de la France, au contraire, et principalement dans le Pas-de-Calais, la Somme et la Seine-Inférieure, mais surtout à Paris, l'appoint des naissances illégitimes est considérable et contribue à relever d'une façon très sensible la natalité générale. Leur nombre, d'une constance remarquable, a été en 1889 de 73,671, accusant une proportion de 8.4 p. 100 par rapport au chiffre total des naissances. Cette proportion a varié de 24 p. 100 dans le département de la Seine, de 13.4 p. 100 dans la Somme, et de 12.5 p. 100 dans le département de la Seine-Inférieure, à 2 p. 100 dans celui du Finistère.

D'après les calculs effectués par le bureau de la statistique générale sur les résultats de la natalité en France, dont l'affaiblissement paraît si grave, le nombre annuel des naissances a diminué de plus de 5 p. 100 pendant la dernière période décennale, et presque tous les départements ont plus ou moins participé à cette diminution. Cependant, c'est dans la région du Sud-Ouest, comprise entre les deux mers, que la décroissance de la natalité est la plus sensible. Dans certains des départements de la région dont il s'agit, le nombre des naissances est de 15 à 20 p. 100 inférieur à ce qu'il était il y a dix ans. Dans huit départements il y a eu accroissement, mais cet accroissement ne paraît devoir être attribué qu'à l'augmentation de la population par suite de l'immigration, comme le prouve la liste de ces départements : Alpes-Maritimes, Aube, Bouches-du-Rhône, Meurthe-et-Moselle, Pas-de-Calais, Seine, Seine-Inférieure et Seine-et-Oise.

En résumé, le taux moyen de la natalité, qui était de plus de 30 naissances par 1,000 habitants au commencement de ce siècle, de 25 il y a vingt ans, n'est plus aujourd'hui que de 23.

Décès. — Mais si les naissances ont diminué, les décès ont diminué encore plus, et l'année 1889 a vu pour la première fois en France, depuis 1874, le chiffre des décès tomber à moins de 800,000. On n'a compté, l'année dernière, que 794,933 décès, en diminution de 42,934 unités sur les chiffres précédents, soit 20.5 décès pour 1,000 habitants. Jamais cette proportion n'avait été aussi faible. Malgré l'épi-

démie de grippe qui a sévi à la fin de l'année sur la plus grande partie de la France, le chiffre de la mortalité a été partout relativement satisfaisant. Aussi, la vie moyenne tend-elle à s'accroître de plus en plus par la double raison que les décès diminuent et que le nombre des adultes s'accroît de jour en jour. Les calculs effectués par le service à ce sujet ont démontré, en effet, que c'est précisément dans les parties de la France qui voient leur population diminuer que la vie moyenne tend de plus en plus à augmenter : dans le Gers et dans Lot-et-Garonne, elle dépasse 50 années, tandis que dans le Finistère et en Corse, elle dépasse à peine 28 ans.

Comme les années précédentes, c'est dans le centre de la France que l'on remarque la mortalité la plus faible : 15.5 décès pour 1,000 habitants dans l'Indre, 16 pour 1,000 dans la Creuse et dans l'Allier. Dans la plus grande partie du bassin de la Loire, le nombre des décès ne dépasse guère la proportion de 17 pour 1,000 habitants, tandis qu'il est de 19 pour le même nombre d'habitants dans celui de la Garonne, et qu'il varie de 22 à 24 pour 1,000 dans les départements baignés par la Seine depuis Paris. En Bretagne, la mortalité a été de 21 décès pour 1,000 habitants, sauf dans le Finistère, où il s'est élevé à près de 24 pour 1,000. Cette forte mortalité tient à la fois à une hygiène défectueuse et à la présence de beaucoup de nouveau-nés.

Mais c'est surtout dans le sud-est de la France, dans la région qui s'étend de Lyon à la mer, de l'Hérault à la frontière d'Italie, que la mortalité est considérable : les départements des Bouches-du-Rhône (27.3 pour 1,000 habitants), de Vaucluse (25.5), du Gard (24.7), de l'Ardèche (24.2), des Basses, des Hautes-Alpes (24 et 23) et des Alpes-Maritimes (24.8) semblent avoir le plus souffert d'une mortalité très grande qui exerce ses ravages sur la première enfance. Aussi, malgré une forte natalité, cette région voit-elle sa population diminuer sur les points qui ne sont pas l'objet d'une immigration continue.

Un tableau annexé pour la première fois au rapport sur le mouvement de la population donne la répartition des décès par mois dans la population urbaine, dans la population rurale, et dans celle du département de la Seine. Il ressort de ce tableau que le nombre des décès dans le département de la Seine s'est maintenu pendant dix mois consécutifs, de novembre à février inclusivement, entre 5,933 décès, chiffre le plus élevé (avril), et 5,416 décès, chiffre le plus bas (novembre). Deux mois seuls ont dépassé le chiffre de 6,000 décès, savoir : janvier, 6,316 décès, et décembre, 9,393 décès. Dans la population totale, la mortalité la plus élevée a été relevée en mars (77,264 décès), et la mortalité la plus faible en novembre (58,307 décès).

Excédent des naissances sur les décès. — L'excédent des naissances sur les décès a été de 85,646 unités, ce qui correspond à peu près à un accroissement de 2.3 pour 1,000 habitants. A raison du temps écoulé depuis le dernier dénombrement de la population, effectué en 1886, et des déplacements considérables de population qui se sont produits pendant l'année de l'Exposition universelle, il convient, afin de faire des comparaisons utiles, de ne pas rapprocher l'excédent des décès ou des naissances du chiffre de la population même, mais de comparer les naissances aux décès. Pour 100 décès, il a été enregistré 111 naissances dans l'ensemble de la France ; mais dans 32 départements les décès ont excédé les naissances dans des proportions variables.

C'est dans le Gers, Lot-et-Garonne, Vaucluse, l'Orne, Tarn-et-Garonne et l'Eure que cet excédent de décès a été le plus considérable.

Dans le Gers, pour 100 décès, il y a eu seulement 76 naissances.

Au contraire, les naissances ont dépassé le nombre des décès de moitié en Corse (152 naissances pour 100 décès) et dans le Pas-de-Calais (151 p. 100).

La Corse étant mise à part, c'est surtout dans le centre, dans l'ouest (de la Vendée à la Manche) et dans le nord de la France que la population a le plus augmenté (120 à 140 naissances pour 100 décès, en moyenne).

Sans entrer dans plus de détails, on peut inférer des observations présentées ci-dessus qu'il s'est produit en 1889 un arrêt dans la diminution des naissances en même temps qu'une heureuse amélioration s'est révélée dans l'état de la mortalité générale.

ANNEXE.

Mouvement de la population étrangère domiciliée en France

Depuis l'année 1888, la statistique recueille des renseignements sur les mariages, les naissances et les décès des étrangers habitant la France. Les résultats de l'année 1889 ont été nécessairement troublés dans une certaine mesure, surtout en ce qui concerne les décès, par la présence momentanée de très nombreux étrangers venus pour visiter l'Exposition; aussi les chiffres qui suivent, relatifs au mouvement de l'état civil pour les étrangers, ne sauraient-ils être comparés utilement que pour les mariages et les naissances à l'effectif ordinaire des étrangers domiciliés sur le territoire français.

Il a été constaté en France pendant l'année 1889 :

10,980 mariages d'étrangers;
26,480 naissances d'étrangers;
19,120 décès d'étrangers.

Les mariages d'étrangers se sont décomposés comme il suit :

2,833 entre étrangers et étrangères;
3,541 entre Français et étrangères;
4,606 entre Françaises et étrangers.

On voit que le nombre de Françaises qui ont perdu leur nationalité par suite de mariage avec un étranger est, comme en 1888, plus grand que celui des étrangères qui sont devenues Françaises par leur mariage. Le nombre de personnes de nationalité étrangère qui se sont mariées a été de 13,813, ce qui, eu égard au nombre des étrangers résidant en France, indique une proportion à peine inférieure à celle des mariages observée dans la masse de la population française (6.9 au lieu de 7.1 pour 1,000 habitants).

Les naissances d'étrangers, au nombre de 26,480, soit 3 p. 100 de l'effectif total des naissances, font ressortir une natalité générale de 23.5 pour 1,000 étrangers. C'est parmi les Italiens qu'on a compté le plus de naissances (33.5 naissances pour 1,000 Italiens). Viennent ensuite, par ordre décroissant, les Espagnols (23.5

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA FRANCE PENDANT L'ANNÉE 1889.

N ^o D'ORDRE des départements.	DÉPARTEMENTS.	MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES.						MORT-NÉS.			DÉCÈS.			ACCROISSEMENT DE LA POPULATION.	
				ENFANTS LÉGITIMES.		ENFANTS NATURELS.		TOTAL des naissances.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL des mort-nés.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL des décès.	Excédent des naissances.	Excédent des décès.	
				Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	
1	Ain	2,583	25	3,416	3,271	207	216	7,110	177	140	317	3,648	8,514	7,162	800	52	
2	Allier	3,987	116	5,490	5,283	721	732	12,229	363	245	608	6,910	5,419	11,439	800	"	
3	Alpes (Basses-)	3,216	11	4,107	3,969	271	273	8,620	194	125	319	3,511	3,219	6,730	1,800	381	
4	Alpes (Hautes-)	860	9	1,287	1,242	47	43	2,819	100	62	162	1,674	1,526	2,875	284	"	
5	Alpes-Maritimes	671	3	1,566	1,455	44	44	3,109	127	63	190	1,346	1,346	2,875	368	"	
6	Ardennes	1,706	26	3,073	2,968	245	237	6,524	240	153	393	3,295	2,861	6,156	868	"	
7	Ardèche	2,775	9	4,999	4,736	32	32	9,943	280	201	481	4,753	4,354	9,077	504	"	
8	Ariège	2,219	52	3,014	2,911	265	257	6,701	176	124	300	3,315	2,972	6,287	221	"	
9	Aube	1,430	7	2,811	2,719	107	98	4,659	188	134	322	2,919	2,401	5,130	"	6	
10	Aude	1,710	66	2,860	2,779	255	230	5,124	143	96	249	3,729	2,401	6,130	"	"	
11	Aveyron	2,167	19	3,263	3,273	123	138	6,789	188	104	292	3,383	3,239	6,622	177	"	
12	Bouches-du-Rhône	2,534	8	4,775	4,497	150	135	9,560	330	141	471	4,161	3,816	7,980	1,560	147	
13	Charente	4,628	146	7,397	7,033	990	959	16,379	642	511	1,153	4,878	4,657	9,535	636	598	
14	Charente-Inférieure	2,936	72	3,996	3,948	177	163	5,502	106	89	195	3,506	2,476	6,782	61	"	
15	Cantal	1,658	31	2,631	2,531	138	172	4,843	201	145	346	4,310	3,977	8,287	263	"	
16	Cher	3,469	34	4,289	4,005	202	153	8,550	192	132	324	3,200	2,851	6,172	1,811	"	
17	Corrèze	2,531	10	3,702	3,600	273	273	7,757	193	96	289	3,095	2,972	6,067	2,327	"	
18	Corse	2,346	6	4,204	3,854	175	166	8,499	159	94	253	2,816	2,809	5,625	2,883	168	
19	Côte-d'Or	1,872	9	3,934	4,009	298	263	8,508	62	39	101	3,791	3,391	7,182	3,496	"	
20	Côtes-du-Nord	2,480	38	3,377	3,170	294	245	7,024	168	132	300	6,939	6,608	13,547	3,496	"	
21	Creuse	2,007	7	2,801	2,684	319	294	5,806	475	310	815	2,239	2,333	4,572	1,284	"	
22	Dordogne	1,985	13	3,397	3,071	311	170	7,094	276	148	424	3,398	3,106	6,504	1,285	"	
23	Doubs	2,173	21	3,303	3,051	149	154	6,657	221	170	391	4,673	4,481	9,154	1,590	"	
24	Drôme	2,409	110	3,147	2,983	324	308	6,762	196	132	345	3,599	3,266	6,855	"	198	
25	Eure-et-Loire	1,693	51	2,935	2,772	211	212	5,870	255	168	423	4,064	3,727	7,811	"	17	
26	Finistère	3,021	18	4,882	4,737	131	120	9,870	235	183	454	5,326	4,989	10,325	6,902	455	
27	Gard	3,021	44	4,882	4,737	131	120	9,870	235	183	454	5,326	4,989	10,325	6,902	455	
28	Garonne (Haute-)	3,117	43	5,850	5,725	399	399	12,403	104	70	174	6,649	6,362	15,070	"	1,231	
29	Gers	1,673	17	1,943	1,825	99	72	3,936	104	70	174	2,649	2,521	5,170	"	142	
30	Hérault	5,685	163	6,322	6,054	800	752	14,938	418	329	717	7,708	7,362	15,070	"	1,013	
31	Ille-et-Vilaine	3,178	49	4,534	4,212	321	208	9,240	278	230	488	5,222	5,001	10,223	3,453	"	
32	Indre	4,441	14	8,028	7,749	399	370	16,546	501	349	850	6,617	6,476	13,093	3,453	"	
33	Indre-et-Loire	2,064	6	2,980	2,894	234	189	6,287	127	70	197	2,415	2,186	4,601	1,696	"	
34	Isère	3,375	28	3,075	2,863	238	174	6,350	142	89	231	3,032	2,945	6,007	343	386	
35	Jura	1,805	64	5,776	5,469	323	334	11,702	401	287	688	6,106	5,932	12,038	147	"	
36	Landes	2,115	20	2,884	2,668	214	181	5,947	174	133	307	2,954	2,816	5,800	1,442	"	
37	Loire	2,892	4	2,931	3,135	339	336	6,742	146	103	254	2,606	2,604	5,300	1,442	"	
38	Loire-et-Cher	4,097	13	2,892	2,661	300	189	5,942	137	68	205	2,479	2,428	5,002	1,940	"	
39	Loire (Haute-)	1,151	46	6,898	6,898	377	377	14,803	515	373	888	6,188	5,972	12,160	2,643	"	
40	Loire (Haute-)	2,262	5	4,114	3,566	118	124	8,222	227	142	369	3,576	3,696	7,202	1,020	"	

44	Loire-Inférieure . . .	4,515	55	7,218	381	354	15,185	431	328	759	5,763	5,609	11,372	8,763	"
45	Loiret	2,503	16	3,471	363	343	8,497	181	123	807	3,766	3,374	7,140	1,957	"
46	Lot	1,918	11	2,458	79	76	4,711	65	51	116	2,756	2,540	5,286	585	"
47	Lot-et-Garonne . . .	1,306	29	2,098	85	84	4,510	152	68	280	3,081	2,808	5,889	1,879	"
48	Lozère	1,807	2	1,339	77	59	3,937	143	68	211	1,407	1,419	2,826	788	"
49	Maine-et-Loire . . .	3,681	41	4,868	293	301	9,982	278	231	512	5,524	5,216	10,770	"	"
50	Mayenne	3,398	32	4,531	371	392	11,689	292	219	488	5,735	5,327	11,062	"	"
51	Marne	2,962	115	4,572	540	492	10,041	277	203	486	4,767	4,228	8,995	1,049	"
52	Marne (Haute-) . . .	1,674	15	2,277	140	135	4,741	123	78	201	2,573	2,409	4,982	241	"
53	Mayenne	2,985	67	3,771	173	162	7,681	215	140	355	3,785	3,387	7,172	"	"
54	Meurthe-et-Moselle .	2,928	1	4,493	408	420	9,705	275	901	471	4,609	4,951	8,980	775	"
55	Meuse	1,915	44	2,901	192	189	5,933	132	119	271	3,130	2,931	6,064	131	"
56	Morbihan	3,465	17	4,716	332	289	15,884	470	311	781	5,783	5,646	11,434	4,450	"
57	Nièvre	2,522	25	3,413	149	163	7,074	150	90	240	3,108	2,867	5,975	1,089	"
58	Nord	13,112	214	22,889	2,858	2,716	50,257	1,469	1,147	2,616	18,770	16,804	35,574	14,688	"
59	Oise	2,874	80	4,073	352	374	8,669	201	148	349	4,853	4,251	8,844	175	"
60	Orne	2,287	47	3,081	172	172	6,409	156	129	285	3,955	3,838	7,793	1,881	"
61	Pas-de-Calais	6,278	89	11,493	1,363	1,410	25,391	594	537	1,131	3,935	3,829	16,764	8,627	"
62	Puy-de-Dôme	3,970	26	5,229	1,196	1,187	10,608	345	217	562	5,661	5,547	11,203	602	"
63	Pyénées (Basses-) . .	2,332	9	4,808	345	305	10,002	188	104	292	4,402	4,315	8,747	1,255	"
64	Pyénées (Hautes-) . .	1,487	6	1,995	171	142	4,159	96	66	246	2,158	2,185	4,343	184	"
65	Pyénées-Orientales . .	1,496	9	2,637	137	126	5,417	155	91	245	2,324	2,282	4,606	811	"
66	Rhin (Haut-) [Belg.] .	587	6	1,012	117	76	2,086	70	33	108	876	798	1,674	412	"
67	Rhône	5,805	162	6,897	1,048	941	15,479	606	458	1,064	8,196	7,963	16,159	680	"
68	Saône (Haute-)	1,916	25	2,845	237	242	5,985	133	101	984	3,967	2,931	6,198	263	"
69	Saône-et-Loire	4,465	42	6,719	321	328	13,832	358	255	613	5,775	5,621	11,398	2,456	"
70	Sarthe	2,906	61	3,932	306	303	8,350	247	171	418	4,716	4,391	9,107	757	"
71	Savoie	1,598	8	2,912	118	139	6,055	235	169	402	2,974	2,829	5,803	"	"
72	Savoie (Haute-)	1,535	9	2,980	177	166	6,164	262	183	445	3,045	2,898	5,943	"	"
73	Seine	26,403	1,358	30,119	9,440	9,172	77,803	2,800	2,326	5,126	39,281	35,026	72,907	4,901	"
74	Seine-Inférieure	6,160	166	10,708	1,519	1,503	24,338	731	501	1,281	10,559	9,669	20,268	4,068	"
75	Seine-et-Marne	2,552	57	3,619	238	248	7,792	165	116	281	3,883	3,467	7,350	372	"
76	Seine-et-Oise	4,565	153	6,431	503	568	13,561	340	252	592	7,637	6,843	14,530	969	"
77	Sèvres (Deux-)	2,578	13	3,916	170	146	7,774	147	101	248	3,218	2,914	6,132	"	"
78	Somme	3,818	18	5,480	846	779	12,240	305	221	526	6,160	5,853	12,018	"	"
79	Somme	2,325	12	3,419	357	357	8,578	172	136	308	3,622	3,222	6,841	115	"
80	Tarn	1,362	13	1,800	169	162	4,742	119	82	248	2,093	1,982	4,175	"	"
81	Tarn-et-Garonne	2,146	49	2,789	173	162	5,821	172	114	286	3,575	3,133	6,708	887	"
82	Var	1,755	41	2,313	112	92	4,742	155	112	267	3,072	2,929	5,901	1,159	"
83	Vaucluse	2,497	5	3,419	170	177	11,066	213	158	371	3,875	3,524	7,702	3,361	"
84	Vendée	2,857	12	4,513	325	321	9,574	141	95	236	2,847	2,776	5,023	1,780	"
85	Vienna	2,837	13	4,595	401	371	9,721	185	137	322	3,334	3,217	6,551	3,033	"
86	Vienna (Haute-)	3,960	23	4,369	404	371	9,721	341	232	573	4,713	4,257	9,000	721	"
87	Yonne	2,316	41	2,942	143	169	6,007	134	100	234	3,278	3,015	6,293	26	"
	Totaux (1889)	372,934		807,008	37,368	36,203	880,579	21,688	17,761	42,449	419,333	382,000	794,933	108,399	17,753
					73,571									85,646	

RAPPEL DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Année 1888	276,848	4,708	413,585	394,135	37,801	37,118	882,639	24,616	17,454	42,070	436,923	401,644	857,867	44,772	"
— 1887	277,060	3,636	421,666	408,813	37,518	36,336	899,333	25,477	17,453	42,930	436,057	406,740	842,797	56,536	"
— 1886	283,208	2,950	427,457	410,575	38,066	36,710	912,838	25,759	17,864	43,623	446,375	413,847	860,222	52,616	"
— 1885	239,170	4,277	436,364	414,023	38,016	36,155	924,558	25,983	17,975	43,958	434,855	402,044	856,897	87,661	"

naissances pour 1,000), les Belges (22 pour 1,000), les Suisses (17.5 pour 1,000), les Allemands (16 pour 1,000), et enfin les Anglais (11 pour 1,000). L'ordre des nationalités est resté le même que celui qui avait été observé l'année précédente.

Parmi les 26,480 naissances étrangères, on a compté 3,127 naissances illégitimes, soit une proportion générale de 11.8 pour 100. Parmi les naissances françaises, la proportion n'a été que de 8.2. Cette moyenne de 11.8 naissances illégitimes se décompose comme il suit, d'après la nationalité :

Allemands.	22	naissances illégitimes sur 100.	
Suisses	16	—	—
Belges	12	—	—
Italiens	10.1	—	—
Anglais	10.1	—	—
Espagnols	6.8	—	—

Comme il a été dit plus haut, 19,120 décès d'étrangers ont été relevés en France pendant l'année 1889. Ce chiffre, qui accuse une augmentation de 1,851 unités sur le nombre des décès d'étrangers qui s'étaient produits en 1888, paraît devoir être attribué à la grande affluence d'étrangers de toute nationalité pendant la durée de l'Exposition universelle.

Voici quelle a été la mortalité proportionnelle de chacune des nationalités étrangères en 1888 et en 1889, sous la réserve que l'effectif des étrangers devait être plus considérable en 1889 qu'en 1888 :

	1888 — décès par 1,000 hab. —	1889 — décès par 1,000 hab. —
Allemands.	23	20.8
Italiens.	19	20.0
Espagnols.	18	18.5
Belges	14	13.7
Anglais.	14	17.7
Suisses	13	16.0
Nationalités diverses	13.5	13.4
Toutes nationalités réunies.	16	17.4
Français	22	20.5

L'accroissement naturel de la population étrangère par suite de l'augmentation des naissances et de la diminution des décès s'est élevé en 1889 à 7,360 individus, soit 136 naissances pour 100 décès, au lieu de 11,134 excédents de naissances sur les décès (162 naissances sur 100 décès) constatés en 1888. Si cet excédent s'est trouvé diminué de près d'un tiers, il est demeuré supérieur de beaucoup à celui qui ressort des mouvements de la population française ; il a été de 8.6 pour 1,000 habitants, au lieu de 2.5, accroissement naturel de l'ensemble de la population.

(Extrait du Rapport officiel.)